



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Canton de Vaud approuve le plan partiel d'affectation du parc éolien "Sur Grati".

Vallorbe, le 26 février 2016 - Après plusieurs années d'études approfondies et d'ajustements effectués pour répondre aux exigences de la Confédération et du Canton, ainsi qu'aux demandes légitimes des riverains et des associations de protection de l'environnement, le projet de parc éolien "Sur Grati" reçoit des Autorités cantonales l'approbation préalable de son plan partiel d'affectation. Cette importante étape permet aux initiateurs du parc éolien d'entrer dans une nouvelle phase de procédure qui traitera des recours pour aboutir à la délivrance des permis de construire. Les Communes de Premier, Vallorbe et Vaulion ainsi que VOénergies conservent intacte leur volonté de mener à bien ce projet bénéfique pour l'ensemble de la région. Les Autorités des trois Communes, sensibles aux vœux et remarques émis durant la procédure annoncent d'ailleurs une compensation en faveur de leur Population.

Les Autorités cantonales vaudoises ont communiqué ce matin l'approbation préalable du plan partiel d'affectation du parc éolien "Sur Grati". Cette approbation est une reconnaissance du travail effectué depuis 2008 pour élaborer un projet parfaitement réfléchi tant des points de vue technique et financier que du point de vue environnemental. L'endroit choisi résulte en effet d'une démarche d'identification rigoureuse. De nombreuses mesures de préservation de l'environnement ont été intégrées au projet, basées sur des études effectuées sur l'ensemble des domaines en lien avec les éoliennes, soit le paysage, le bruit, les forêts, la végétation et la faune (notamment les oiseaux résidents et migrants ainsi que les chauves-souris).

Réduction du bruit et de l'impact sur l'avifaune

En application du principe de précaution et dans un souci d'amélioration continue, les responsables du projet ont pris l'initiative d'intégrer de nouvelles mesures pour diminuer encore l'impact sur la population riveraine du parc et son environnement. Ainsi, les pales des éoliennes seront équipées de peignes permettant de réduire les émissions sonores. De plus, des mesures de gestion forestière favorables au développement de l'avifaune seront mises en œuvre avant l'exploitation du parc, sur près de 60 ha. Enfin, un système de détection automatique des flux migratoires des oiseaux permettra d'arrêter les éoliennes en cas de passages en nombre d'oiseaux migrants.

Compensation en faveur de la Population des trois Communes et retombées économiques

En acceptant le développement d'énergies renouvelables sur leur territoire, les habitants de Premier, Vallorbe et Vaulion font preuve de solidarité envers les générations futures. Pour marquer cet engagement, les Autorités des trois communes ont la ferme intention de ristourner, à chaque ménage, l'équivalent de la taxe fédérale de contribution au développement des énergies renouvelables prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé, soit un montant d'environ 50 francs par année et par ménage pris sur les revenus liés à l'exploitation du parc éolien estimés



annuellement à 144'000 francs par Commune. A noter encore que pour l'économie régionale, ce sont plus de 11 millions de francs qui seront attribués pour les travaux de génie civil, de fouilles et de pose de conduites ainsi que pour la fourniture de béton. Dans ce montant sont intégrés les 3 millions de francs, financés par le projet de parc éolien, pour la mise en place d'une conduite de transport d'eau intercommunale qui aurait dû normalement être à la charge des trois collectivités.

100% d'énergie renouvelable de la région pour la région

VOénergies veut avec cet apport d'énergie éolienne additionné à la production de ses centrales hydroélectriques et solaires, distribuer d'ici 2020, 100% d'électricité provenant d'énergies renouvelables en bilan annuel. L'objectif est clairement de produire localement des énergies renouvelables pour la région et de participer activement à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui veut, dans une politique de diversification des ressources et d'abandon du nucléaire, garantir que 7% de l'énergie électrique consommée en Suisse provienne de l'énergie éolienne. A elles seules, ces 6 éoliennes permettront d'assurer l'approvisionnement en électricité d'environ 11'000 ménages, de 4 personnes en moyenne, ce qui équivaut à une production énergétique nette d'environ 49'000'000 kWh/an.

Plus d'information :

M. Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe
scostantini@bluewin.ch, T. +41 21 843 91 35, M. +41 79 466 75 41

Mme Martine Favre, directrice générale de VOénergies
m.favre@voenergies.ch, T. +41 58 234 20 00, M. +41 79 250 74 28

www.grati.ch

Les documents de la conférence de presse sont téléchargeables sur www.grati.ch/presse:

- communiqué de presse ;
- présentation illustrée ;
- photomontages en haute définition de différents points de vue sur le parc éolien « Sur Grati ».